

CAHIER DES CHARGES v.1.3

Camp de Base

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Initiateurs du projet :

Michaël Thévenet & Yuanyuan Niu
Designers en permaculture et professeurs de permaculture certifiés.

Contact :

oasis@permaculturist.org
07 84 38 61 22 (Michaël)

Localisation :

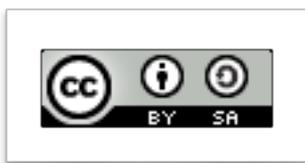
Région de Saint-Girons, en Ariège.
Actuellement en recherche d'un lieu approprié.

Adresse en ligne du cahier des charges :

<http://permaculturist.org/cahier-des-charges-du-camp-de-base/>

Différents diaporamas, utilisés pour la présentation du projet aux partenaires potentiels, sont accessibles en ligne :

Langue	1. Définition du projet 2017/02/12	2. Montages juridique & financier 2016/04/16	3. Ariège 2016/04/16
français	http://permaculturist.org/presentation-du-projet/	http://permaculturist.org/presentation-du-projet/modeles-juridique-et-economique/	http://permaculturist.org/presentation-du-projet/un-projet-localise-en-ariège/
中文	http://permaculturist.org/xiangmujieshao/?lang=zh-hans	http://permaculturist.org/xiangmujieshao/fahecanwuan/?lang=zh-hans	http://permaculturist.org/xiangmujieshao/zhiyufaguosheng-ariège/?lang=zh-hans
english	http://permaculturist.org/project-presentation/?lang=en	http://permaculturist.org/project-presentation/modeles-juridique-et-economique/?lang=en	http://permaculturist.org/project-presentation/a-project-located-in-ariège/?lang=en



Licence Creative Commons

Camp de Base | Cahier des charges de permaculturist.org est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

Historique du cahier des charges

Version 1.31 du 7 mars 2017

Modifications

- Liens d'accès aux différents documents du projet

Version 1.3 du 11 août 2016

Principales modifications

- Version remaniée de la raison d'être
- Révision de l'introduction
- Refonte du chapitre 2, *Les principes relationnels*
 - Définition du parcours d'inclusion-intégration dans le collectif
 - Définition du socle commun pour les futurs membres du comité de pilotage
- Description des outils de collaboration actuellement en usage dans le collectif (chapitre 3, *Les outils de la collaboration*)
- Écriture du chapitre 8, *La conception*.
- Retouches mineures dans les chapitres 4, *La gouvernance du projet*, et 7, *Le montage financier*
- Refonte de la mise en page du document.

Accès à la version 1.2 du 25 juin 2016

- <http://bit.ly/1WAYeAP>
- https://www.icloud.com/pages/000Z__sNT9JlwQbYYM_NmYPpA#160217%5Fcdb%5Foasis-cahier-des-charges

1. RAISON D'ÊTRE ET DESCRIPTION DU PROJET

Constituer un collectif ouvert, multigénérationnel et multiculturel, fondé sur des valeurs humanistes et écologiques.

Établir un Camp de Base, un lieu de vie et d'accueil conçu selon les principes éthiques et les principes de conception de la permaculture pour offrir un environnement propice aux apprentissages autonomes et à la pratique de la permaculture.

Servir de modèle d'étude et de source d'inspiration pour la création d'autres Camps de Base.

Ce que nous voulons partager

Notre compréhension et notre pratique dans la conception permaculturelle au service des apprentissages autonomes ; d'où découle notre mode de vie sobre, en connexion directe avec la nature et orienté vers l'autosuffisance.

Nous partageons le désir de construire, vivre et partager l'expérience du Camp de Base avec toutes les personnes prêtes à investir de l'énergie dans ce projet collectif. Cet engagement peut prendre toutes les formes et toutes les dimensions – du coup de main ponctuel à l'intégration dans le cercle de pilotage, d'un contact à un don financier, etc. Pour tous, le Camp de Base sera un lieu de vie, d'expérimentation et d'apprentissage ; l'accueil et l'accompagnement pourront y être organisés en différentes langues afin de satisfaire les besoins au niveau local, régional et global. Certains résideront à plein temps au Camp de Base, d'autres temporairement ; certains deviendront visiteurs réguliers, d'autres resteront visiteurs de passage.

Le projet Camp de Base est conçu par l'application de l'éthique – prendre soin de la terre, prendre soin des humains, partager équitablement les ressources – et des principes de la permaculture dans la conception d'un système autosuffisant complet, dynamique et évolutif, satisfaisant l'ensemble des besoins d'un collectif humain.

Le projet donne à chacun l'opportunité de comprendre comment le système de conception permaculturel s'applique à tous les domaines de l'activité humaine et l'invite à étudier et pratiquer les composantes du projet qui l'intéressent le plus.

La nourriture

En fonction du lieu choisi et des terres disponibles, la mise en œuvre des principes de la permaculture doit permettre aux résidents du Camp de Base – permanents et temporaires – d'approcher, sinon d'atteindre, l'autosuffisance alimentaire en quelques années ; le design du lieu se fondera sur les principes de conception en permaculture pour intégrer au mieux les différents éléments du système nourricier, pour le rendre à la fois autosuffisant, résilient et productif en minimisant les apports énergétiques – en particulier, l'énergie humaine.

Les besoins alimentaires qui ne seront pas couverts sur place seront satisfaits en faisant appel aux producteurs locaux ; ce qui explique le choix de l'ouest de l'Ariège, un département où les productions agricoles respectueuses de la nature – agriculture biologique, naturelle, biodynamique... – sont déjà nombreuses et bien enracinées.

La préservation des ressources du lieu

Le Camp de Base est pensé pour être un « site de démonstration de permaculture » ; il s'agit donc d'y vivre conformément et d'y appliquer les principes de la permaculture tant éthiques que de conception dans la constitution du collectif et la construction de son lieu de vie.

L'un des objets de la conception en permaculture est de favoriser l'usage des ressources renouvelables, la réutilisation, la mise en place de « boucles fermées » pour que l'énergie soit conservée au sein du système, voire un surplus produit, et les ressources non renouvelables préservées au maximum.

L'équilibre entre besoins du collectif et épanouissement individuel

Pour reprendre les mots de David Holmgren, co-initiateur de la permaculture, la mise en œuvre de la permaculture dans un lieu de vie doit permettre à chacun de ses habitants d'organiser son temps en trois tiers : un pour soi, un pour la communauté de vie, un pour la vie sociale au sens large.

Si cet équilibre tient plus du souhait que de la réalité lors de l'aménagement initial d'un lieu, il doit rester un objectif à atteindre pour les résidents du Camp de Base, alors que le site gagne en maturité.

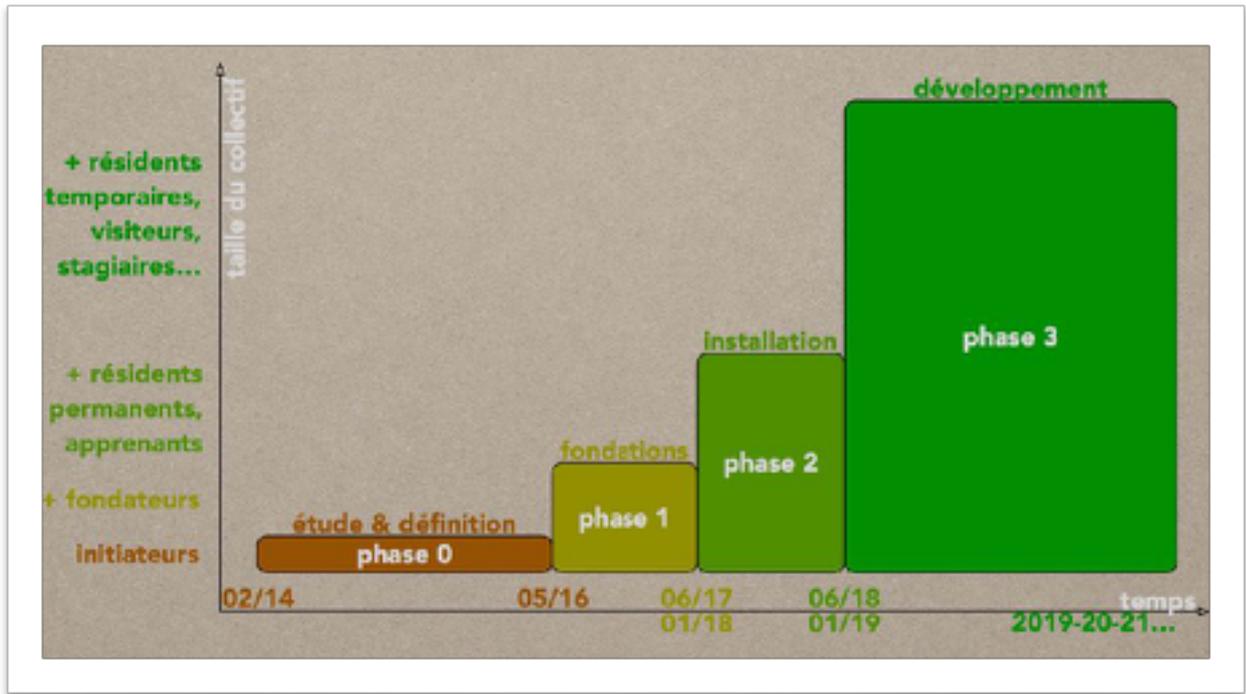
Les bénéfices pour la société

Le Camp de Base est conçu pour bénéficier à la société de plusieurs façons :

- par la transformation progressive du Camp de Base en un « site de démonstration de permaculture » : un tel site permet à des visiteurs de découvrir comment fonctionne un lieu conçu et géré en y appliquant les principes de la permaculture. Ces visiteurs sont au choix : des curieux, venant durant une journée "portes ouvertes" ; des stagiaires venant se former à la permaculture (modules d'initiation, cours certifiés) ou à certaines techniques particulières (compostage, aquaculture, construction en terre, etc.) ; des bénévoles en résidences (woofers) ; etc.
- par la création d'un environnement propice pour les enfants et les adolescents en apprentissage autonome ou scolarisés à la maison, en priorité pour les savoirs et les pratiques liés à la nature mais pas seulement ; les espaces communs leur seront ouverts pour qu'ils puissent observer et participer à toutes les activités du Camp de Base et profiter ainsi des compétences des résidents permanents et temporaires ;
- par l'accueil pour des séjours longs – de plusieurs semaines à plusieurs mois – de familles en recherche d'un autre mode de vie, que ce soit dans leur relation à la nature ou dans l'éducation de leurs enfants. Ce volet du projet s'adresse en particulier aux familles chinoises en recherche d'une telle transformation et qui ne trouvent pas en Chine de lieu susceptible de leur fournir ce cadre ;
- par la possibilité de s'inspirer de ce modèle de Camp de Base pour le répliquer en l'adaptant aux conditions locales ; ceci avec le soutien éventuel des fondateurs du Camp de Base, s'il est souhaité.



Carte mentale du projet (version du 11/03/2016)



Planning prospectif du projet (version du 16/03/2016)

2. LES PRINCIPES RELATIONNELS

Le collectif du Camp de Base doit s'appuyer sur un ensemble de valeurs, de règles et de processus communs pour pouvoir fonctionner durablement, même si ses membres fondateurs le quittent.

La charte éthique du Camp de Base définit le cadre général au sein duquel les règles et les processus de la vie collective s'élaborent.

Le mode de fonctionnement du collectif favorise les relations d'égal à égal, la prise de décision par consentement, les cercles de parole, la résolution pacifique des tensions et conflits, etc., par l'emploi d'outils tels que la communication nonviolente (CNV), la sociocratie, les cercles restauratifs... tous éléments dont le choix se fera collectivement et dont la mise en œuvre sera décrite dans une charte relationnelle.

Il est dès aujourd'hui acquis que la formation à certains de ces outils, la CNV en particulier, est une condition préalable à l'entrée au comité de pilotage du collectif.

La définition du processus d'inclusion-intégration dans le collectif, d'une part, la rédaction de la charte relationnelle, d'autre part, constituent des tâches prioritaires du comité de pilotage durant la phase 1 du projet.

Charte éthique

Le texte suivant constitue une esquisse de la charte éthique du Camp de Base, inspiré de la charte éthique du Hameau des Buis et de la Ferme des Enfants.

Charte éthique du Camp de Base (esquisse)

Le Camp de Base est un lieu de vie dédié à la permaculture et aux apprentissages autonomes qui accueille :

- *des résidents permanents, qui contribuent à la réalisation des buts du lieu ;*
- *des résidents temporaires désireux d'expérimenter un mode de vie différent ;*
- *des enfants et des adolescents en apprentissage autonome et leurs accompagnateurs.*

Ce lieu de vie, d'expérimentation et d'apprentissage se caractérise par des choix écologiques visant l'autosuffisance à l'échelle locale ou régionale.

Nos idées sont fondées sur la responsabilité et le respect :

- *respect de la terre et de la nature par une attention constante et des actions visant à satisfaire les besoins humains tout en améliorant le patrimoine naturel transmis aux générations futures*
- *respect de soi (confiance en soi, connaissance de soi, écoute de ses besoins...) et de l'autre (confiance en l'autre, écoute, accueil, empathie, partage...);*
- *respect de la communauté locale par l'accès offert aux ressources du Camp de Base et le partage équitable des ressources et des surplus ;*
- *respect de l'humanité par l'accueil de personnes de toute nationalité et de toute culture.*

Ces idées trouvent une application concrète dans une structure aussi cohérente et complète que possible, conçue en accord avec l'approche permaculturelle.

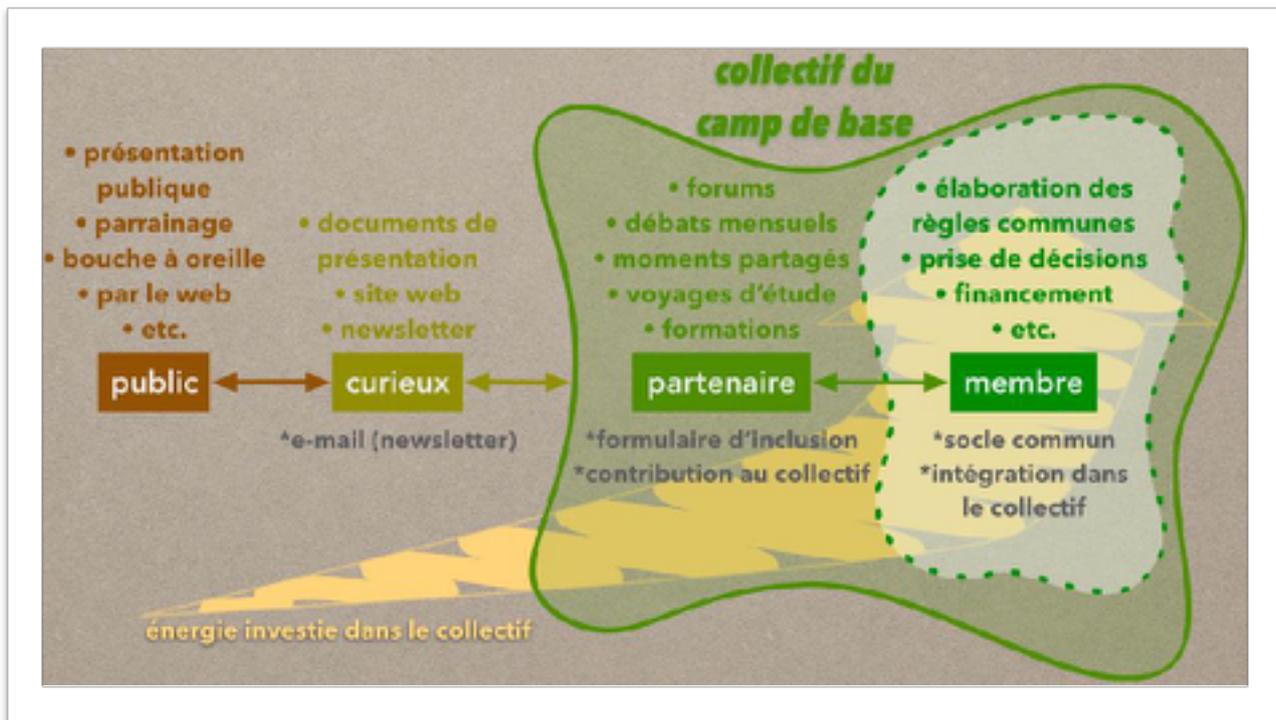
Notre démarche puise à de multiples sources ; cependant, elle n'est liée à aucun groupe spirituel, religieux, philosophique ou politique.

Processus d'inclusion-intégration

Le collectif se définit par le partage de valeurs et d'objectifs convergents ou communs.

Le processus d'inclusion-intégration comprend différentes étapes, qui correspondent à un degré croissant d'engagement dans le collectif.

Chacun reste maître de son niveau d'engagement dans le collectif : il n'y a pas d'obligation à s'engager plus ; il n'y a pas d'obligation à rester dans le collectif.



Être partenaire, c'est...

- Être ouvert aux idées alternatives
- Avoir la curiosité en éveil et prête à acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être ("*life long learner*")
- Savoir concilier son intérêt personnel et l'intérêt collectif
- Désirer apporter au collectif son enthousiasme et ses compétences dans un esprit positif et non compétitif
- Pratiquer les valeurs de responsabilité, de tolérance, de respect

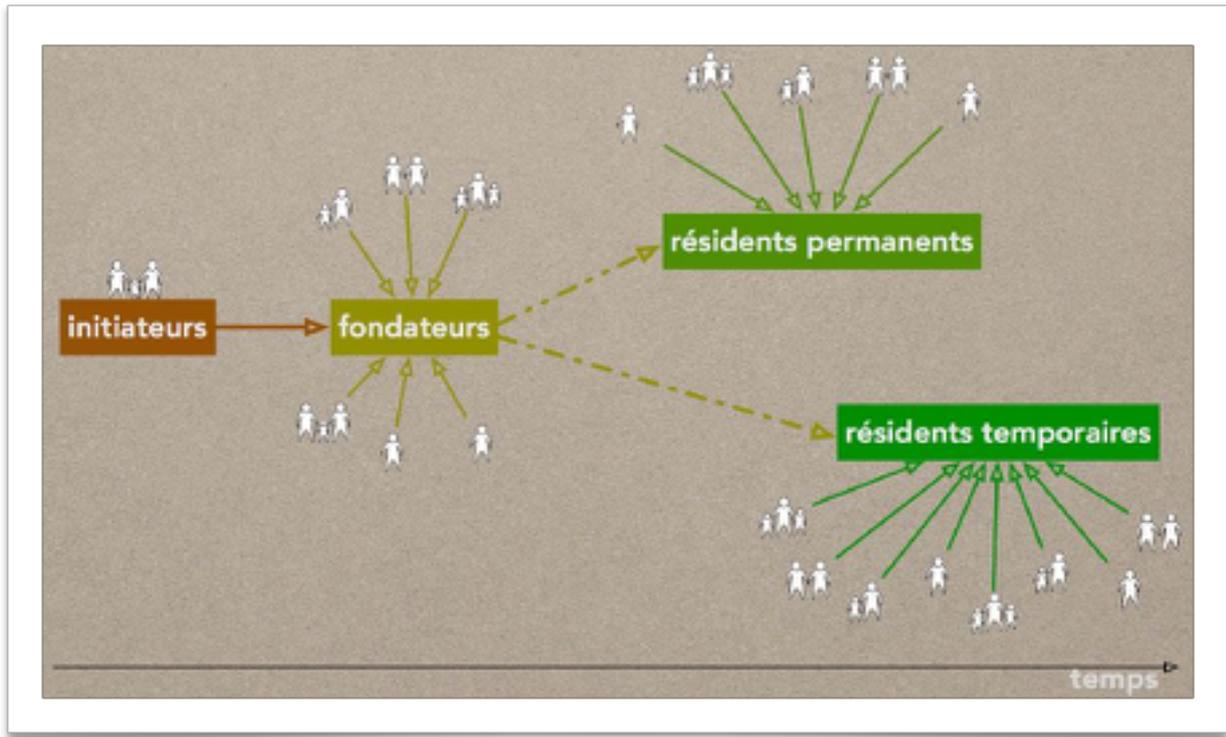
L'étape d'inclusion correspond au moment où une personne commence à s'investir dans le collectif, qui regroupe partenaires et membres.

Les étapes d'intégration marquent un investissement croissant dans le collectif. Elles sont une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour devenir membre du comité de pilotage du collectif.

Suivant les phases de développement du projet, différents profils de membre existent :

- **Initiateurs** : ils ont accompli le travail de recherche et de définition initial (phase 0) ; ils deviennent des membres fondateurs du comité de pilotage (phase 1)

- **Fondateurs** : issus du collectif, ils deviennent membres du comité de pilotage ; ils étudient en détail le projet et décident quand le lancer ; ils définissent comment financer l'acquisition du site du Camp de Base (phase 1)
- **Résidents** : ils sont membres fondateurs ou rejoignent le comité de pilotage une fois le site acquis, pour l'habiter à temps complet ou à temps partiel (phases 2 & 3)



Règles de gestion des relations

Les règles d'inclusion-intégration comme les règles de sortie ou d'éventuelle exclusion du comité de pilotage, évoluent en fonction du développement du projet. Elles correspondent aux engagements et aux responsabilités inhérentes à chaque phase du projet :

- la phase 1 ("fondations") se déroule alors que le collectif se constitue et que son comité de pilotage élabore le modèle de gouvernance
 - la responsabilité du comité de pilotage porte en priorité sur les rapports humains et l'immatériel (charte éthique, charte relationnelle, gouvernance, montages juridique et financier...)
 - sa responsabilité inclut la validation du projet, y compris l'éventuelle acquisition d'un site approprié
 - aucun investissement important n'est encore consenti, les risques sont encore limités
- la phase 2 ("installation") se déroule alors que le comité de pilotage croît par l'inclusion des résidents et que le projet accueille des apprenants (enfants et adolescents en apprentissage autonome, cf. raison d'être)
 - la responsabilité du comité de pilotage couvre désormais le matériel en plus des rapports humains et l'immatériel
 - les règles d'inclusion-intégration, d'une part, et le cadre d'accueil des apprenants et de leurs accompagnateurs, d'autre part, doivent faire l'objet d'une attention particulière (évaluation des choix effectués durant la phase 1, évolution des règles)
 - les investissements engagés, humains comme financiers, soumettent le comité de pilotage à une pression croissante ; les risques de crise et de conflit augmentent : les règles de gestion et de résolution des conflits,

les règles de sortie comme le processus d'exclusion du comité de pilotage doivent être clairs (leur évaluation et leur mode d'évolution sont à prévoir)

- la phase 3 ("développement")
 - la responsabilité du comité de pilotage s'étend à tous les domaines d'activité du camp de base, en particulier l'accueil des résidents temporaires et des stagiaires
 - l'ensemble des règles relationnelles continue à être évalué, révisé et amélioré pour que le comité de pilotage puisse se concentrer sur la réalisation des objectifs économiques du Camp de Base

Socle commun

La réussite du projet demande que les membres du comité de pilotage soient en mesure d'établir une communication bienveillante entre eux. La compréhension des principes et la pratique de la communication nonviolente constituent une base commune nécessaire pour que cet objectif soit atteint. Ces conditions s'appliquent à d'autres aspects du projet, la gouvernance partagée et la permaculture en tout premier lieu.

La participation à des formations spécifiques ainsi que l'accompagnement par des personnes ressource sont à prévoir dès la phase 1 du projet afin que les membres du comité de pilotage constituent un socle commun de connaissances et de pratiques.

Les initiateurs du Camp de Base souhaitent que le collectif et son comité de pilotage puissent accueillir des personnes de culture différente partageant des valeurs communes. Les savoirs, savoir-être et savoir-faire qui permettent à des groupes de se constituer en collectifs et de fonder des lieux de vie comme les Oasis sont peu ou pas connus en Chine. Cela pourrait être vu comme un risque vital pour le projet. Les initiateurs du Camp de Base préfèrent appliquer là un axiome cher à Bill Mollison, co-initiateur de la permaculture : « *Le problème, c'est la solution.* »

L'un des souhaits des initiateurs est d'autofinancer le Camp de Base (voir chapitre 7, *Le montage financier*). Leur observation, ces dernières années en Chine, leur a montré que de nombreuses personnes sont en quête d'un nouveau mode de vie et qu'elles sont avides d'apprendre. Une fraction importante de cette population voyage régulièrement à l'étranger pour découvrir d'autres manières de vivre, d'éduquer, d'être ensemble, de respecter la nature, etc. Il y a en Chine un réel engouement pour l'écologie, la vie en communauté, les écovillages, l'éducation à la maison, etc. ; même si peu de Chinois savent vraiment ce que ces concepts recouvrent.

C'est parmi ces personnes en quête d'un nouveau mode de vie et qui voyagent pour se former, que les initiateurs du projet comptent trouver les partenaires chinois du collectif du Camp de Base, y compris ceux qui deviendront des membres du comité de pilotage se destinant à être fondateurs ou résidents.

Cependant, le décalage de connaissance et d'expérience est tel qu'il est inimaginable d'intégrer parmi les partenaires des personnes qui s'enthousiasment pour le projet sans en comprendre ni la portée ni les implications. Il est important de noter qu'un tel décalage se rencontre chez des personnes de toutes origines et de toutes cultures.

Voyages d'étude

Une étape, optionnelle, du processus d'inclusion-intégration sera mise en place pour les personnes intéressées par le projet sans être en mesure de se situer par rapport à lui. Cette étape prendra la forme de voyages d'étude, organisés par l'association permaculturist.org, pour :

- visiter des lieux et des communautés établies – Oasis, sites de permaculture, etc. – pour rencontrer leurs habitants
- découvrir, sous forme d'introductions, les concepts essentiels utilisés pour construire le projet : permaculture, apprentissages autonomes, communication nonviolente, gouvernance partagée...
- explorer les environs de Saint-Girons et rencontrer des partenaires du projet

Ces voyages d'étude n'ont pas de vocation touristiques : ils sont conçus comme des expériences de vie collective et permettent, entre autres, d'évaluer la capacité pour les participants de vivre ensemble, de s'ouvrir à des idées nouvelles, d'accepter la différence, etc.

Un premier voyage est programmé pour la période septembre-octobre 2016 à l'attention des partenaires chinois intéressés à devenir des membres du comité de pilotage. Son déroulement aidera à valider la pertinence de ce voyage, d'une part, et à préparer les suivants ; ces voyages pourraient devenir une source de revenus pour le projet.

3. LES OUTILS POUR COLLABORER

Le projet Camp de Base est une expérience de conception permaculturelle complète, menée dans tous les domaines de l'activité humaine (voir chapitre 8, La conception). Cette approche du projet en tant que système vise à en assurer la cohérence globale, cohérence renforcée par le choix d'outils appropriés dans chacun des domaines d'activité.

Le collectif humain est au cœur du projet Camp de Base. Collaborer, pour un tel collectif, c'est saisir l'occasion de faire jouer l'intelligence collective pour aborder tous les problèmes complexes qu'un tel projet contient.

Le choix et la mise en place d'outils pour collaborer permet aux partenaires du collectif, présents et futurs, de consulter l'historique et de contribuer au projet, qu'ils soient en présence ou à distance.

Ces outils collaboratifs contribuent ainsi à :

- *assurer une bonne compréhension mutuelle (référentiel commun, règles, procédures...)*
- *échanger des idées*
- *améliorer le projet*
- *garder la mémoire de son développement*
- *partager ces contenus avec les projets similaires*
- *etc.*

Bien entendu, les « outils collaboratifs idéals n'existent pas ; ce sont les humains qui collaborent grâce à des outils », pour citer Laurent Marseault (Outils-Réseaux).

Coopérer ou collaborer

La coopération et la collaboration sont, pour un groupe, deux modes d'aborder le travail sur un but commun ou partagé. Les deux manières d'organiser le travail peuvent alterner dans un projet comme le Camp de Base.

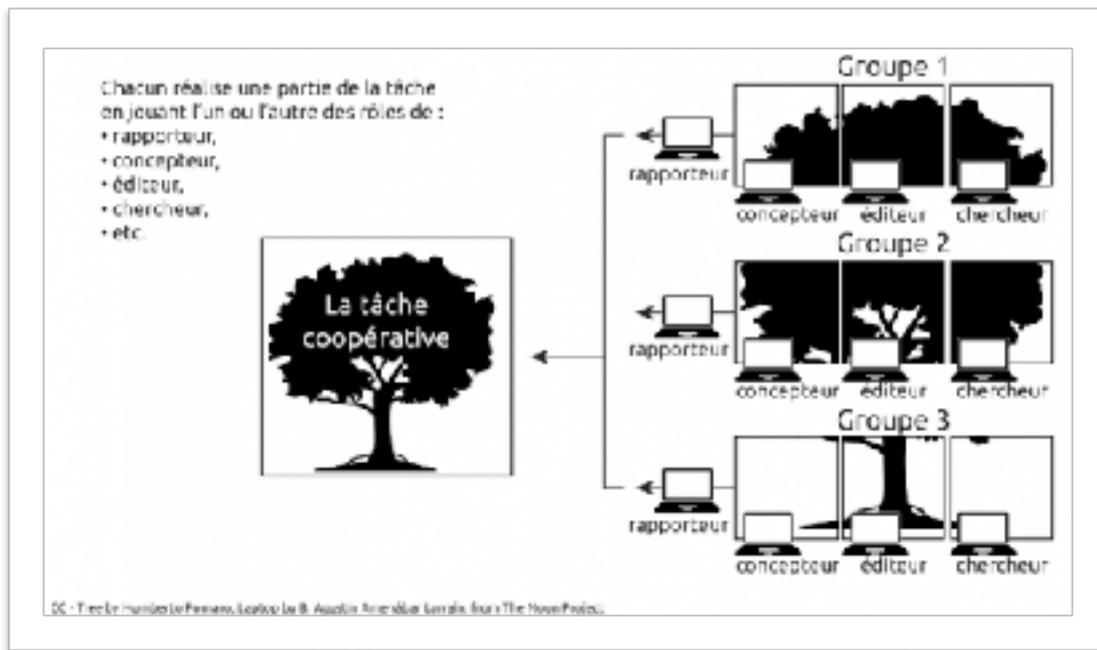
La collaboration constitue le mode privilégié de fonctionnement, tout spécialement quand le collectif doit travailler sur le cadre général du projet. C'est aussi le mode le plus adéquat pour un collectif fonctionnant selon une gouvernance partagée, par exemple pour le travail en réunion plénière. Néanmoins, cela n'exclut pas la coopération, qui trouve son emploi dans la gestion opérationnelle : travail en commission, cercles dédiés, etc.

La coopération peut aussi être vue comme une étape préparatoire, pour le collectif, à un mode de fonctionnement en collaboration. La phase 1 du projet Camp de Base paraît être le moment privilégié pour préparer le passage de la coopération à la collaboration, qui devra être accompli pour les phases 2 & 3.

Pour mémoire, le partage du travail diffère entre coopération et collaboration (source : <http://ebook.coop-tic.eu/francais/wakka.php?wiki=CooperationOuCollaborationQuellesDifferen>).

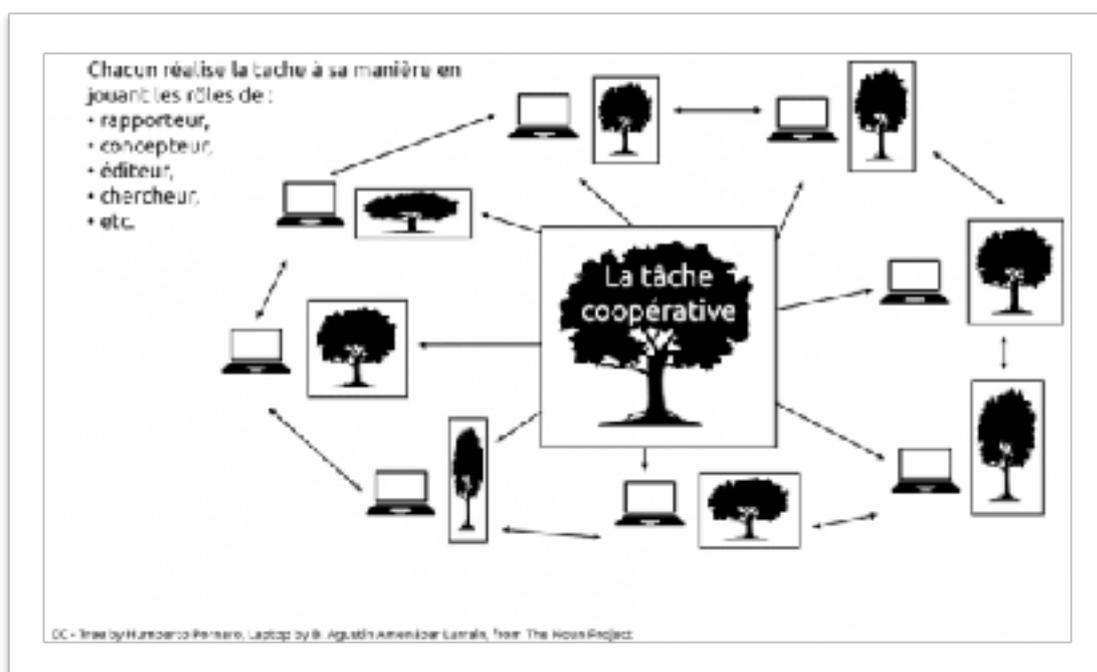
En coopérant

Le groupe est divisé en équipes spécialisées qui réalisent une partie de la tâche commune. Les membres de chaque équipe ont des responsabilités spécifiques. L'ensemble est réalisé une fois que tous les membres ont fait leur part.



En collaborant

Les membres du groupe travaillent pour un but commun. Mais chacun, individuellement, cherche à atteindre par lui-même le but consensuel. Deux productions se font en parallèle : une production collective et les productions individuelles des participants.



Animation du groupe

L'animation du collectif est indispensable pour que la collaboration puisse se déployer. Les tâches à accomplir ne doivent pas être les seules raisons de collaborer : la convivialité, le jeu, la ritualisation (le tour de parole "météo" d'un cercle sociocratique, par exemple), les aventures et les expériences vécues ensemble (présentations publiques, voyages d'étude, débats mensuels, réunions du comité de pilotage...) sont autant de moyens de renforcer l'esprit de groupe et, par conséquent, de faciliter la collaboration.

Une fois que le collectif a commencé à collaborer en présence, il est en mesure de déterminer les usages nécessitant de faire appel à des outils spécifiques, particulièrement pour permettre à la collaboration de se poursuivre même quand les membres du groupe sont à distance.

Le choix d'outils et leur mise en place ne suffit pas pour que la collaboration à distance ait lieu. La simplicité des outils, la formation à leur usage, l'animation de la plate-forme, la "mise au travail" des membres du collectif par la délégation de tâches à accomplir sont les ingrédients nécessaires d'une collaboration en ligne effective.

Dans le cadre des Oasis, la collaboration ne s'arrête pas aux frontières de chaque oasis. Les initiateurs du projet encouragent le partage d'expérience entre oasis afin que bonnes pratiques, recettes, échecs et recettes deviennent un patrimoine commun. C'est une dimension à prendre en compte dans le choix des outils de collaboration.

Choix d'outils

Compte tenu de la nature du collectif du Camp de Base – multigénérationnel et multiculturel –, les outils choisis doivent satisfaire des critères particuliers :

- libres ou open source de préférence
- multilingues : au minimum français, anglais, chinois, espagnol
- simples d'utilisation
- accessibles depuis la Chine (tous les outils fournis par Google sont exclus, mais pas seulement ceux-là)

Le choix d'une gouvernance partagée (voir chapitre 4, La gouvernance du projet) impose que l'intimité des travaux et des discussions au sein des différents cercles puisse être garantie. De cela découlent des contraintes techniques supplémentaires dans la gestion des utilisateurs et des accès.

Sur un autre plan, le Camp de Base étant une graine d'oasis, le choix des outils est également influencé par l'architecture technique promue par les Colibris (<http://colibris.cc/oasis/wakka.php?wiki=BaOC>).

Outils en usage

Le présent cahier des charges et divers diaporamas sont réalisés avec les logiciels bureautiques propriétaires d'Apple, car ces logiciels permettent le partage des documents à travers une plate-forme web accessible même en Chine.

La communication passe actuellement par divers canaux :

- documents partagés accessibles via iCloud (plate-forme propriétaire)
- listes de discussion gérées avec ezml (logiciel open source)
- forums gérés avec phpBB (logiciel open source)
- discussions temps réel avec WeChat (canal en chinois)

Une consolidation de la plupart de ces outils – partage de documents, forums, discussions en direct... – dans le site web de permaculturist.org est en cours d'analyse. La version correspondante du site web est en cours de développement et utilise Wordpress, le framework Gantry et diverses extensions (bbPress, BuddyPress, etc.), tous logiciels open source. La gestion des traductions est assurée avec l'extension WPML, un logiciel propriétaire dont l'usage est gratuit pour notre association.

Ressources sur la coopération / collaboration

- **outils-réseaux** : association régionale (Languedoc-Roussillon) qui accompagne des projets coopératifs, forme aux usages et outils coopératifs, développe des outils coopératifs sous logiciels libres (Yeswiki) (<http://outils-reseaux.org/PagePrincipale>)
- **coop-tic.eu** : site ressource de l'initiative de transfert d'innovation Cooptic, pour l'adaptation d'un dispositif de formation destiné aux animateurs de projets collaboratifs. Durant Cooptic, ont été formées quinze personnes (Belgique, Espagne, France), afin qu'elles deviennent, à leur tour et dans leurs cercles respectifs, formatrices d'animateurs de projets et réseaux coopératifs. Cooptic, c'est aujourd'hui 60 animateurs de réseaux (<http://coop-tic.eu>)
 - présentation du projet : <http://ebook.coop-tic.eu/francais/wakka.php?wiki=QuiSommesNous>
 - nombreuses ressources disponibles sur la coopération et la collaboration : <http://ebook.coop-tic.eu/francais/wakka.php?wiki=PagePrincipale>
- **anim-fr** : Ce groupe a pour objet de donner à voir, de s'entraider et de donner la recette libre ("code source") de nos pratiques collaboratives, dans une démarche globale qui donne sens à la coopération et au bien commun. (<http://www.anim-fr.org/PagePrincipale>)
 - la charte du groupe reflète les valeurs positives de la coopération/collaboration (<http://anim-fr.org/CharteAnimFr>)
 - à l'origine du site **imagination for people**, qui vise à documenter et partager les "recettes, ou 'code source', de nos innovations sociales" (<http://imaginationforpeople.org/wiki/workgroup/animfr/les-recettes-libres>)
- **Centre des pratiques de la coopération (CPCoop)** : association de professionnels proposant des formations, accompagnement (aide à la mise en place, animation ; conseil) aux groupes et projets innovants, des groupes de bénévoles aux initiatives citoyennes. (<http://cpcoop.fr/>)
 - favorisent la culture des biens communs et des licences ouvertes
 - compétences en animation, accompagnement et développement informatique
 - co-constructeurs du projet en ligne de partage des ressources pour coopérer multiBàO
 - des ressources sur la coopération dans leur bibliothèque (<http://cpcoop.fr/bibliotheque/>)
- **MultiBàO** : plate-forme permettant la mutualisation, le partage et la réutilisation d'approches collaboratives documentées par une vingtaine de réseaux associatifs, entrepreneuriaux et institutionnels. (<http://www.multibao.org/>)
 - la plate-forme propose les moyens de contribuer au patrimoine de ressources (http://www.multibao.org/multibao/contributions/pages/creer_et_mutualiser_un_dossier_de_fiches.md)
 - les contenus sont intégrables dans d'autres sites grâce à un simple script

4. LA GOUVERNANCE DU PROJET

Pour reprendre les mots de Laurent Van Ditzhuyzen, « la gouvernance partagée est une affaire de confiance ; [...] confiance en l'autre, confiance en la vie, confiance en soi. » La posture personnelle des membres du comité de pilotage est déterminante pour la réussite du projet. Cela implique que chacun sache qui il est, d'une part, et à qui il a affaire au sein du comité de pilotage, d'autre part. Il s'agit bien, ici, d'établir une communication bienveillante entre ses membres (voir chapitre 2, Les principes relationnels) pour que le comité de pilotage soit en mesure de construire un modèle de gouvernance qui convienne au projet.

Les initiateurs considèrent les quatre principes de la sociocratie (fonctionnement en cercles, décision par consentement, élection sans candidat, double-liens) comme un outil adapté pour garantir aux membres du comité de pilotage du Camp de Base que les valeurs d'équivalence, de partage du pouvoir décisionnel et de responsabilité seront partagées et respectées.

Les exigences et les compétences particulières que requièrent certains rôles dans une telle organisation – animateur, facilitateur, secrétaire – nécessitent que plusieurs membres du comité de pilotage suivent des formations adaptées.

Le collectif étant en cours de constitution, et en fonction des personnes qui vont le rejoindre, un accompagnement du comité de pilotage est à envisager.

La question de la gouvernance conditionne aussi le choix des structures à mettre en place (cf. section 6, Modèle juridique) pour que le projet du Camp de Base puisse se déployer dans toutes ses dimensions.

Ressources accessibles pour la gouvernance :

- Offre d'accompagnement par l'Université du Nous (<http://universite-du-nous.org/accompagnements-udn/>)
 - L'UdN est un partenaire attirant tant par son offre et son mode de fonctionnement que par son modèle économique.
- ACNV : association pour la CNV, basée à Saint-Etienne ; de nombreuses ressources, des liens... (<http://www.nvc-europe.org/SPIP/-ACNV-Fr->)
 - elle propose une boutique en ligne avec livres, DVD... (<http://cnvfrance.fr/>)
- CNVformations : le site des formateurs et formatrices certifiés en CNV ; ils proposent des formations individuelles et collectives, des accompagnement individuels ou collectifs au sein d'organisation (<http://www.cnvformations.fr/>)
- Voir le livre Faire Ensemble, Outils participatifs pour le collectif de Robina McCurdy (Passerelle Éco, 15€, http://www.unitheque.com/Livre/passerelle_eco/Faire_Ensemble-88498.html)

La sociocratie, développée depuis les années 70 dans la lignée de Gerard Endenburg, n'est pas la seule forme de gouvernance dynamique utilisant le fonctionnement en cercles, les double liens, etc.

Voir en particulier l'holocratie (<https://www.colibris-lemouvement.org/agir/guide-tnt/instaurer-une-gouvernance-ecologique-dans-une-organisation-avec-lholocratie>) élaborée par Brian Robertson pour améliorer le pilotage des entreprises. Des ressources en anglais sur le site Holacracy (<http://www.holacracy.org/>) et en français sur le site de IGI Partners (<http://igipartners.com/>).

5. LES CHOIX DE PROMOTION

La taille du domaine à acquérir – aussi bien pour les terres que pour le bâti – découlera du nombre de résidents permanents, de la capacité d'accueil souhaitée pour les résidents temporaires, des besoins à satisfaire dans la recherche d'une autosuffisance nourricière et énergétique – le minimum de superficie est de 3 hectares, sans limite supérieure fixée pour l'instant.

Le projet du Camp de Base recherche en priorité un site où existe déjà des bâtiments anciens, et si possible en partie habitables sans gros travaux de réfection.

Cette préférence se fonde sur divers éléments :

- *les sites recherchés sont de type rural et le patrimoine foncier de la région de Saint-Girons compte de nombreuses propriétés correspondant à notre recherche ; un nombre conséquent d'entre elles sont proposées à la vente*
- *le passage à la phase 2 du projet sera considérablement accéléré en permettant aux premiers résidents permanents de s'y installer dès l'acquisition réalisée*
- *l'amélioration du bâti présent ou les constructions éventuelles (phases 2 et 3) sont autant d'occasions de mettre en œuvre les principes de la permaculture au profit des résidents, d'une part, des personnes désireuses de se former, d'autre part*

Que faire avant d'acquérir et de construire

Avant d'acquérir une propriété, il est important de rencontrer les élus pour connaître les règles et contraintes de la commune – plan local d'urbanisme, nature des sols, etc. – et vérifier que le projet considéré y est réalisable... et accueilli favorablement par la mairie.

Dans le cas d'une construction nouvelle, il est aussi nécessaire de valider avec les différents concessionnaires la disponibilité et le niveau de service pour les différents réseaux : eau, électricité, téléphone, eaux usées (pas indispensable si de la phyto-épuration est prévue), gaz (optionnel).

Un géomètre pourra : établir une carte topographique (indispensable pour réaliser le design global en permaculture) et réaliser un bornage de la propriété (production d'un document co-signé avec tous les voisins).

Le SDIS (pompiers) pour vérifier les accès véhicule, l'accès aux ressources en eau, etc.

Les autres partenaires, nombreux, sont nécessaires dans un projet de construction ; ce qui n'est pas pour l'instant le cas pour le Camp de Base.

Ressource du projet Oasis : les professionnels déjà validés par des Oasis (<http://colibris.cc/oasis/wakka.php?wiki=ProfessionnelS>)

Le fait de pouvoir construire et les modes de construction envisagés – matériaux naturels locaux, techniques anciennes, réalisations à faible consommation d'énergie, auto-construction, variétés des types de construction (bois, terre, paille, etc.)... – conditionnent le choix du site. Un site rural dont le caractère agricole a été conservé et une mairie prête à soutenir le projet sont nécessaires pour satisfaire ces conditions.

Un projet inspirant à étudier de près

Hors du réseau des Oasis, le projet en cours de développement Ecolectif (<http://www.ecolectif.fr/>), un éco-hameau implanté en zone rurale sur la commune de Boulogne-sur-Gesse, en Haute-Garonne présente de nombreux points communs avec le projet Camp de Base. C'est un collectif à rencontrer prioritairement pour échanger points de vue et expérience :

- domaine rural (37 ha) avec rénovation des bâtiments existants – suffisants pour accueillir les premiers habitants – et projets de construction
- montage en partenariat avec la mairie et la Safer
- respect de la nature, apprentissages autonomes, permaculture, auto-éco-construction, CNV, sociocratie...

Recherche de lieu avec la Safer

La Safer est un interlocuteur important pour les projets développés dans un environnement rural et dont les buts incluent une dimension agricole, d'une part, et d'accueil, d'autre part. Le site web de la Safer (<http://www.safer.fr/>) donne accès à différentes ressources :

- étapes de l'achat à travers la Safer (<http://www.safer.fr/etapes-achat-immobilier-rural.asp>)
- les propriétés en vente (<http://www.proprietes-rurales.com/>)
- l'observation du prix des terres et des propriétés foncières (<http://www.le-prix-des-terres.fr/>)

Contact Safer en Ariège : Christian Roussel, directeur du service départemental
Safer, 23 bis avenue de Lérída, 09000 FOIX. Tél. : 0 534 093 450

Un dossier a été soumis à la Safer lors de l'inscription à la liste de diffusion du site web "Propriétés rurales". Jusqu'à présent, les offres proposées par la Safer ne paraissent pas très intéressantes sur le plan économique, les prix étant donnés "hors frais". Il faut néanmoins vérifier l'impact d'une acquisition via cette structure :

- frais de notaire réduits
- accès à des financements différents
- statut agricole de la propriété, etc.

6. LE MODÈLE JURIDIQUE

Le grand nombre de structures juridiques proposées par le cadre réglementaire français permet de concevoir un modèle juridique qui corresponde très précisément aux besoins du projet.

La fonction d'une structure juridique est : d'éviter l'indivision ; d'organiser les relations internes ; d'établir une gouvernance ; de gérer les relations extérieures (Philippe Dragon).

Les formes juridiques influent sur la responsabilité individuelle et collective, la fiscalité, le droit propriété ou de jouissance, les modes de relation, les possibilités de financement.

La définition détaillée des différents usages des lieux et la connaissance précise des intentions des membres du collectif sont impératives pour permettre de concevoir le modèle juridique approprié. En fonction de ces intentions et de ces usages, le modèle juridique pourra se cantonner à une structure juridique unique, ou combiner différentes structures pour les satisfaire tout en tirant parti des avantages inhérents à ces différentes formes juridiques.

Il faut cependant prendre garde à ne pas augmenter la complexité du modèle juridique inutilement, cela en complique la gestion et augmente ses coûts –tant à la création, pour l'étude et la rédaction des documents et statuts, que durant la vie du collectif, en particulier si l'on doit changer de forme juridique.

Principales formes de structures juridiques

Les grandes formes de structures juridiques sont :

- les sociétés
 - civiles, civiles immobilières, civiles immobilières d'attribution, civile coopérative de construction
 - coopérative ouvrière de production, coopérative d'intérêt collectif
- les associations
 - associations, associations reconnues d'utilité publique
- les fondations

Introduites par la loi Alur (mars 2014) article 47 (premiers décrets d'application publiés le 21/12/2015, d'autres décrets attendus pour le printemps 2016), deux formes plus spécifiquement dévolues à l'habitat partagé ont été créées : la société d'attribution et d'autopromotion et la coopérative d'habitants. Elles ont en commun :

- d'être des sociétés à capital variable (comme une société civile ou commerciale)
- d'associer les habitants dès le début du projet
- la responsabilité financière est limitée aux apports
- des personnes morales peuvent être associées (par ex. société HLM, avec un plafond à 30% des parts)
- les associés peuvent exercer des activités sur place (des tiers aussi, de manière accessoire)
- il est possible d'accueillir des locataires non associés
- le fonctionnement de l'immeuble est régi par une charte à laquelle chaque associé doit obligatoirement adhérer
- la loi prévoit une garantie financière d'achèvement (GFA) pour protéger les associés et faciliter les emprunts

La SAA a en propre :

- soit la société est propriétaire, soit chaque associé est propriétaire de son lot
- la valeur des parts correspond au logement
- l'attribution des lots en propriété ou en jouissance

- décisions prises au choix en proportion des parts ou selon la règle 1 personne = 1 voix

La CdH a en propre :

- la société est propriétaire
- la valeur des parts ne correspond pas forcément au logement
- attribution en jouissance avec paiement de loyer et de charges
- décisions prises selon la règle 1 personne = 1 voix
- les parts d'industrie peuvent rémunérer les apports en travail
- le contrat coopératif doit lier chaque habitant à la société
- des mesures anti-spéculatives sont prévues (apport initial plus rémunération indexée)
- il est possible de constituer des provisions pour travaux ou impayés

Un mécanisme d'agrément des nouveaux entrants –nouveaux venus ou héritiers– peut être prévu par les statuts.

Ressources sur les formes juridiques

Ressources sur les formes juridiques créées par la loi Alur

- <http://www.habicoop.fr/>, association créée en 2005 pour porter et promouvoir le concept de coopérative d'habitants en France, qui existe depuis plus longtemps dans d'autres pays (Suisse, Norvège, Angleterre, Québec, Uruguay...)
 - l'association a, entre autres, pour objet d'accompagner les porteurs de projet (<http://www.habicoop.fr/spip.php?rubrique12>)
 - son site référence des projets d'habitats collectifs (<http://www.habicoop.fr/spip.php?rubrique16>) avec des fiches descriptives normalisées, parfois accompagnée d'une description du montage juridique
- Tous les décrets d'application de l'article 47 de la loi Alur n'ont pas encore été publiés : <http://www.habitatparticipatif.net/loi-alur-ou-en-est-on-de-la-creation-des-societes-dhabitat-participatif-dans-le-paysage-juridique-francais/>

Ressources sur les formes juridiques agricoles

- Groupement agricole d'exploitation en commun : forme de société civile agricole de personnes (particulièrement adaptée pour la production agricole) https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Groupement_agricole_d'exploitation_en_commun
- Société civile d'exploitation agricole : société civile à vocation agricole, ne peut pas avoir d'activité commerciale https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_civile_d'exploitation_agricole
- Groupement foncier agricole : société civile spécifique à l'agriculture proche des SCI ; existe sous deux formes : GFA exploitant, GFA bailleur (la seconde correspond mieux au besoin de portage d'exploitation agricole et de mise à disposition des terres) https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Groupement_foncier_agricole

Esquisse de modèle juridique

Le modèle juridique envisagé pour l'instant combine trois structures.

- Entité 1 : l'association permaculturist.org, fondée en septembre 2012
 - porteuse du projet Camp de Base
 - design global et développement du site pour en faire un site de démonstration de permaculture
 - organisation de formations : accueil de wwoofers, introductions à la permaculture, cours certifiés de permaculture, formations spécifiques –construction en terre, compostage...–, etc.
 - accueil en résidence de personnes désireuses d'expérimenter un mode de vie différent

- Entité 2 : une structure pour la propriété du site (coopérative d'habitants, groupement foncier agricole, SC, SCI... ?), à créer
 - propriété collective & blocage de la spéculation
 - prise de décision 1 personne = 1 voix
 - valeur des parts # du logement
 - accueil de locataires non associés (cf. raison d'être, accueil en résidence)
 - mécanisme d'agrément des nouveaux entrants (nouveaux venus & héritiers)
- Entité 3 : une structure pour encadrer l'accueil des jeunes en apprentissage autonome et leurs accompagnants (association ?), à créer
 - acquisition de matériel pédagogique
 - aménagements spécifiques sur le site (découverte et expérimentation avec la nature, entre autres)
 - conditions d'accès aux espaces collectifs du bâti
 - recherche & gestion des tuteurs à la demande des apprenants
 - cadre d'interaction entre apprenants et résidents du Camp de Base

Dans ce modèle pressenti, il faut valider différents points :

- Entité 1 :
 - les statuts de l'association ont été rédigés en 2012 ; ils reflètent typiquement une volonté de contrôle du CA par les fondateurs, ce qui était voulu à l'époque... la question est comment faire évoluer la gestion de l'association vers une gouvernance partagée (sociocratie) ?
 - doit-on réviser les statuts pour cela ?
 - chercher des exemples de statuts d'association appliquant une gouvernance partagée
 - association Colibris (statuts récupérés)
 - l'association est-elle la meilleure structure pour organiser les formations, les stages, etc. ?
 - formations autres que la permaculture : gouvernance partagée, communication nonviolente, etc.
 - comment peuvent être rémunérés ceux des fondateurs et membres du CA / bureau de l'association dont la profession est d'être formateur ?
- Entité 2 :
 - existe-t-il des conditions de nationalité pour devenir associé d'une telle structure
 - quelle fiscalité est (ou sera) appliquée aux structures de type coopérative d'habitat
 - quelles conditions pour créer un groupement foncier agricole, avantages/inconvénients de cette structure
- Entité 3 :
 - valider qu'il est nécessaire de créer cette troisième structure : l'association permaculturist.org pourrait-elle porter elle-même ces activités, au moins dans un premier temps ?
 - une recherche plus approfondie est nécessaire au niveau de la région de Saint-Girons pour préciser le dimensionnement de cet aspect du projet ; cela contribuera à définir le type de structure adaptée

7. LE MONTAGE FINANCIER

Les choix a priori pour le Camp de Base

- recherche d'un site rural avec des bâtiments en partie habitable immédiatement
- trouver le mode de gouvernance, le montage juridique et le montage financier pour que le collectif puisse autofinancer le projet (acquisition, aménagement, fonds de roulement)
- générer des recettes pour que certains membres du comité de pilotage puissent travailler à plein temps au projet

Le principal poste de dépense pour le projet est son volet immobilier : l'acquisition du bien constitue la part majeure des dépenses, qui interviendra en conclusion de la phase 1 ("fondations") ; puis les travaux d'aménagement et de mise en conformité avec l'objet du projet (cf. raison d'être) durant les phases 2 & 3 ("installation", "développement").

Le deuxième poste important de dépense est le développement du lieu pour en faire un « site de démonstration de permaculture » : travaux de terrassement, achat des plantes (cela peut faire gagner jusqu'à 3 ans dans le développement du site), matériel et outillage, etc.

D'autres dépenses sont à évaluer :

- durant la phase 1 : frais de conseil, de formation (sociocratie, CNV...), de rédaction d'actes ; rencontres à organiser pour le collectif émergent ; éventuels mentors pour le projet ; rémunération des membres du comité de pilotage travaillant à plein temps au développement du projet ; etc.
- durant la phase 2 : accompagnement éventuel du collectif (gouvernance, collaboration en ligne...), géomètre (carte topographique, bornage si nécessaire) ; etc.

Le projet Camp de Base doit disposer de fonds suffisants pour fonctionner durant les phases 1 & 2 ("fondations", "installation") avec des recettes restreintes. C'est une des tâches primordiales des fondateurs de valider cet aspect du projet, avant d'avaliser les investissements (phase 1).

Principes financiers

Les points essentiels à retenir sur le montage financier :

- la simulation d'un budget est un processus itératif
- le budget global du projet peut être :
 - divisé en sous-projets : bâti, terrain, activités...
 - être sectorisées pour en faciliter l'analyse (comptabilité analytique)
 - planifié dans le temps (phases successives du projet)
 - surévalué pour couvrir les imprévus
- les sources de financement peuvent être multiples (certaines dépendent des structures)
 - apports en compte courant (associations, entreprises)
 - apports en capital : valeur d'un projet ou d'une société (compte courant d'associés ; matériel, machines, outillage...)
 - apports en nature
 - emprunts
 - aides & subventions, mécénat (associations, entreprises)
 - financement participatif (dons ou prêts) par les plates-formes de crowdfunding, l'épargne solidaire (Habiterre, Drôme), les prêts partenaire (Hameau des Buis, Ardèche)...
- pour les recettes :

- veiller à ne pas les surestimer : accueil et stages ne sont pas forcément pérennes (offre rare aujourd'hui... mais dans 5 ans, dans 10 ans ?)
- multiplier les sources de recettes pour minimiser les risques : par exemple location d'espaces communs, logement...
- anticiper les dépenses d'entretien et de maintenance des biens mutualisés en générant des recettes sur leur usage (ex. 1€ à chaque lessive effectuée dans la laverie = budget d'entretien ou de remplacement)
- si les espaces communs génèrent des recettes, leur entretien pèse moins sur les résidents

Sources de financement

- L'Archipel des Utopies (<http://www.archiutop.com/>) dispose d'une dotation annuelle (200 000 € en 2016) pour aider au démarrage plusieurs projets portés par des associations ou des organismes
 - les critères retenus : les projets qui, tout en étant concrets, ont un petit air "d'utopies" (une part de rêve, une envie d'améliorer la vie, un souffle positif) ; sont originaux, cohérents financièrement, faisables
 - dossier de sélection à remplir et retourner avant le 1er octobre
- Subventions publiques
 - coopération bilatérale : région Midi-Pyrénées / Sichuan (<http://www.midipyrenees.fr/Cooperation-Aide-au-developpement>)
 - attention : avec la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, la politique de coopération peut évoluer

Financement, retour d'expérience :

- Habiterre, habitat groupé dans le Diois : on fait appel à l'épargne solidaire (<http://www.habiterre.org/pilier-trois/>) et aussi recouru à des prêts relais fournis par la NEF (<http://www.lanef.com/>) et la Société européenne de financement éthique et alternatif (SEFEA http://www.febea.org/produits.php?rub=prod_febea)
- La NEF propose un "prêt habitat écologique & participatif" (<https://www.lanef.com/particuliers/prest-habitat-ecologique-et-participatif/>)

Recettes prévisibles

Les activités d'accueil – résidence, résidence temporaires, apprentissages autonomes – et de formation, prévues pour la phase 3 ("développement"), constitueront les principales sources de recettes pour le projet.

L'organisation des voyages d'étude vise plusieurs objectifs financiers :

- la préservation de l'épargne des initiateurs, pour qu'ils puissent participer à l'acquisition du site sélectionné
- la constitution d'une source de recettes pour couvrir les dépenses de création du collectif et de son comité de pilotage

Jusqu'à présent, les initiateurs du projet ont utilisé le principe de la participation consciente pour financer les événements qu'ils ont organisés. Ils se sont inspirés pour cela du modèle proposé par l'Université du Nous (<http://universite-du-nous.org/a-propos-udn/son-modele-economique/>). Ils espèrent que cette approche sera maintenue à l'avenir par le comité de pilotage du projet.

Éléments budgétaires préliminaires

Les éléments budgétaires sont encore très imprécis car l'extension du projet n'est pas encore connue : nombre de fondateurs ; nombre de résidents permanents ; capacité d'accueil pour les résidents temporaires ; etc. Ces variables seront précisées durant la phase 1, le projet présenté ici pouvant être facilement appliqué à différentes échelles. Quelques données sur le prix des propriétés et des terres ont été collectées auprès des professionnels en Ariège (agents immobiliers, Safer) durant les étés 2014 et 2015 :

- Terres en Ariège
 - Terres agricoles (mécanisables ou non) : de 3000 à 4000 € / ha, moins de 1000 €/ha en montagne (fortes pentes)
 - Prairies : 2000 €/ha
 - Bois & forêts, terres non cultivées : 1000 à 2000 €/ha
- Bâtiments
 - Construction : 1500 € / m²
 - Rénovation : 500 à 1000 €/m²
- Propriétés
 - Les prix des grandes propriétés, tels qu'affichés par les agents immobiliers ou la Safer, paraissent souvent très élevés
 - Cependant, d'après un agent (gérant de Century 21 à Saint-Gaudens), il faut être prudent avec les offres à plus de 500 000 € : en cas de nécessité de revente, le risque de perdre de l'argent est très élevé
 - Les environs de Saint-Girons se partagent entre la plaine, les collines et la montagne ; cela rend plus difficile la comparaison entre les différentes propriétés disponibles à la vente ; les critères de sélection doivent tenir compte de ces variations topographiques

8. LA CONCEPTION

“Without ambition one starts nothing. Without work one finishes nothing. The prize will not be sent to you. You have to win it. The man who knows how will always have a job. The man who also knows why will always be his boss. As to methods, there may be a million and then some, but principles are few. The man who grasps principles can successfully select his own methods. The man who tries methods, ignoring principles, is sure to have trouble.”
 Ralph Waldo Emerson

Le Camp de Base est un projet conçu avec les outils de la permaculture pour satisfaire les besoins d'un collectif humain. Ce collectif forme le cœur du projet.

Les initiateurs du Camp de Base ont choisi de suivre le modèle général de la permaculture formalisé par David Holmgren pour concevoir le design du projet.

Le co-initiateur de la permaculture limite à douze les principes de conception, qu'il applique aux sept grands domaines de l'activité humaine. Ces domaines sont vus comme les parties interconnectées d'un écosystème, illustré par la "fleur de Holmgren".

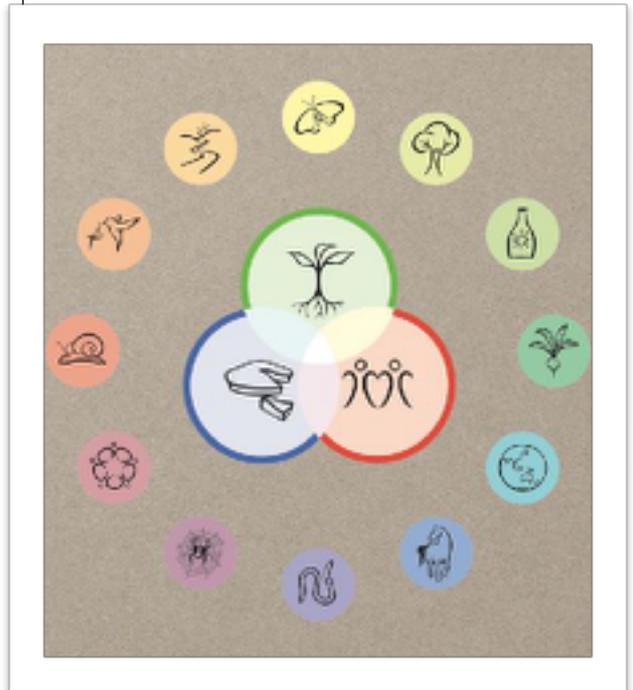
Au cœur de la fleur, l'éthique et les principes de la permaculture ; autour, les pétales de l'activité humaine. La spirale figure l'évolution de l'écosystème dans chacun des sept domaines.

L'approche globale du projet, considéré dans toutes ses dimensions dès le départ, assure la cohérence et l'efficacité du design. Alors que l'écosystème mûrit, le nombre de relations entre ses éléments croît, la dépense énergétique diminue et le total des productions augmente.

L'analyse de chaque élément du système considère trois dimensions : besoins, fonctions et productions. La connexion entre deux éléments s'établit simplement : les productions de l'un satisfont les besoins de l'autre.

La conservation de l'énergie est optimale lorsqu'un groupe d'éléments forme une boucle fermée. Plus l'écosystème contient de boucles fermées, plus il est résilient et connecté à son environnement, plus il est autosuffisant et productif.

Le rôle du concepteur en permaculture est d'identifier et d'analyser les besoins ; d'étudier les éléments et les processus dans l'écosystème et dans ses relations à l'environnement ; d'expérimenter sans cesse et répondre créativement aux évolutions de l'ensemble.



Les trois éthiques, les douze principes et la fleur de Holmgren, tels que mis en image par Richard Telford. Source :

<http://permacultureprinciples.com/resources/free-downloads>

Objectifs de la conception

La permaculture est un outil de conception global permettant de créer des systèmes qui répondent aux besoins des humains tout en bénéficiant à l'environnement. L'intention des initiateurs du projet, en tant que concepteurs en permaculture, est de partager avec les personnes qui s'y intéressent l'expérience de la conception, du développement, de l'évolution et du pilotage du système Camp de Base.

Au cœur du projet se trouve le collectif humain, sur lequel les efforts se concentrent d'abord. Sont ainsi privilégiées les rencontres, la discussion et la sélection des moyens pour gérer le collectif et son travail d'intelligence collective (voir les chapitres 2, 3 et 4, *Les principes relationnels*, *Les outils pour collaborer* et *La gouvernance du projet*) puis l'élaboration des modèles juridique et financier par son comité de pilotage dans la perspective de l'acquisition d'un lieu (voir les chapitres 6 et 7, *Le modèle juridique* et *Le montage financier*).

Pour une personne curieuse, rejoindre le collectif signifie d'y investir de l'énergie, quelle qu'en soit la forme – compétences, informations, temps, argent, etc. Elle a ainsi l'opportunité de découvrir, d'expérimenter ou de contribuer aux aspects du projet qui l'attirent – permaculture, apprentissages autonomes, communication nonviolente, gouvernance partagée, intelligence collective, habitat collectif/partagé.

Comme tout écosystème, le Camp de Base est un système dynamique. Les éléments qui le composent et les relations entre ses éléments évoluent dans le temps. C'est en particulier le cas pour les personnes qui participent au projet : chacun reste libre de moduler son niveau d'engagement, que ce soit pour entrer dans le collectif ou pour en sortir.

Le Camp de Base est pensé comme un écosystème ouvert, relié à son environnement. Les personnes incluses dans le collectif peuvent au choix être des partenaires du projet ou s'intégrer progressivement dans son comité de pilotage. Le Camp de Base a pour vocation la mise à disposition de moyens et de ressources accessibles à toutes les personnes qui participent au collectif pour que son propre écosystème mais aussi tout son environnement évolue dans une direction profitable à tous.

Premières observations

Alors qu'ils travaillaient en Chine dans la plus ancienne école Waldorf du pays, les initiateurs ont étudié quelles possibilités ils avaient d'établir dans ce pays un site de démonstration de permaculture afin d'y organiser formations et stages. Ils ont fait, tout au long de leur séjour, une série d'observations :

- une fraction de la population chinoise est consciente qu'il est nécessaire de changer de mode de vie, et certains parmi ceux-là tentent de le faire
 - une partie d'entre eux souhaitent pratiquer la permaculture, pour subvenir à leurs besoins de base, et les apprentissages autonomes, pour trouver une alternative au système public d'éducation
- la plupart des Chinois sont très avides de découvrir, d'apprendre et d'expérimenter ; certains ont les moyens financiers et le temps pour le faire, y compris en voyageant à l'étranger
- l'accès à la terre est très problématique et impossible à sécuriser ; l'État reste propriétaire de la terre et exerce un pouvoir régalién sur son usage
 - la stabilité d'un site de démonstration de permaculture et son équilibre économique sont en conséquence impossibles à garantir au long terme, ce qui est contradictoire avec les principes de fondation d'un tel lieu
- le niveau des pollutions est très élevé, à la ville comme à la campagne

- les compétences nécessaires pour créer et faire vivre un projet comme le Camp de Base – permaculture, éducation bienveillante, CNV, gouvernance partagée, etc. – sont très faiblement représentées ou absentes dans le pays
 - un tel projet, pour être viable, doit être développé dans une région où l'environnement physique et humain s'y prête : un écosystème, quel qu'il soit, a besoin d'un environnement approprié pour exister et se développer

En plus de ces besoins, les initiateurs ont pris en considération leurs besoins propres. En particulier, avec la naissance de leur fils en 2014, ils ont aspiré à vivre dans un environnement plus sain qu'une grande ville chinoise pour l'accompagner dans sa vie d'enfant. Ils ont passé plusieurs semaines en Ariège, durant les étés 2014 et 2015, pour observer les conditions humaines, climatiques, géographiques, économiques, etc. Là aussi, ils ont fait une série d'observations :

- l'environnement est préservé, les eaux très propres, la nature prolifique, la forêt très présente
- le département est très varié sur le plan des paysages : plaine, piedmont, montagne se succèdent du nord au sud
 - hors la plaine, rares sont les grandes exploitations qui pratiquent une agriculture intensive avec usage massif d'intrants chimiques ; la mécanisation est difficile aussi bien à cause des pentes que des roches affleurantes dans de nombreuses parcelles
- la densité de population est faible et le département est un lieu historique de migrations ; la population est dans l'ensemble très accueillante, privilégiant la qualité de vie plutôt que la réussite matérielle
 - les néo-ruraux s'y fixent depuis plus de quarante ans, depuis le premier mouvement du retour à la terre des années 1970 ; certains d'entre eux y ont fixé leurs racines et sont toujours là
 - l'ouest du département, autour de Saint-Girons, réunit des personnes de tous horizons et de toutes origines ; des modes de vie alternatifs y sont expérimentés et pratiqués
- le tissu humain est riche et varié ; les ressources dans les différents domaines de compétence nécessaires au projet sont disponibles localement ou régionalement
- le coût d'accès à la terre est modéré en comparaison avec d'autres régions de France
- les besoins exprimés par des personnes et des familles en Ariège recourent ceux entendus en Chine

Éléments de réponse aux besoins exprimés

Les concepteurs du modèle Camp de Base ont sélectionné, dans les différents domaines d'activité humaine, les outils qui leur paraissent les plus appropriés pour répondre aux besoins exprimés jusqu'à présent.

Cela donne l'occasion à chaque personne incluse dans le collectif de découvrir ou d'enrichir sa connaissance des domaines qui l'intéressent ; dans une démarche d'apprentissage autonome.

Ceux qui se destinent à devenir membres du comité de pilotage doivent s'engager dans l'apprentissage de certains outils clé (voir chapitres 2, *Les principes relationnels*, et 4, *La gouvernance du projet*).



Le domaine des soins à la nature et à la terre n'est pas encore traité. Le type de lieu recherché pour y installer le Camp de Base a été en partie défini. Certaines méthodes de production nourricières sont privilégiées a priori – agriculture naturelle, agro-foresterie, méthodes locales ancestrales... Le travail de conception dans ce domaine d'activité s'intensifiera à partir de la phase 2 du projet, une fois le lieu acquis.

Le choix de favoriser la constitution d'un collectif le plus large possible résulte de l'analyse "besoins-fonctions-productions" du projet en tant qu'écosystème. Pour que celui-ci soit vivant, dynamique, évolutif et résilient, il doit être pleinement relié à son environnement. Le collectif humain qui constitue le cœur de cet écosystème tisse donc des liens avec les individus et les organisations locales et régionales dont les orientations sont compatibles avec l'éthique et les buts du Camp de Base. Ainsi, le collectif participe dès à présent à la vie locale et régionale. Une fois établi et fonctionnel, le Camp de Base sera un élément actif contribuant à un nombre croissant de boucles fermées, augmentant sa capacité à l'autosuffisance à l'échelle locale et régionale.

Le Camp de Base comme modèle d'application de la permaculture

C'est en réponse aux besoins exprimés par les partenaires chinois que les initiateurs ont conçu le projet Camp de Base comme un modèle. L'installation d'un Camp de Base en Ariège est une expérimentation localisée du modèle proposé.

Les solutions et les méthodes employées pour faire exister ce Camp de Base lui sont spécifiques : elles sont liées au lieu, à sa population, sa culture... Il n'y a pas de copier-coller en permaculture ! En revanche, les principes et les procédures mis en œuvre pour créer ce Camp de Base en Ariège peuvent être employés pour créer des Camps de Base en d'autres lieux.

C'est en participant au projet qu'il est possible d'étudier ces principes et ces procédures pour comprendre comment les appliquer dans un lieu particulier.